

- Sept nouvelles réserves privées ont été créées.

2) Progrès relatifs à la planification des réseaux

- La province a approuvé les objectifs du programme des espaces en danger. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, en coopération avec des particuliers, tentera de protéger des exemples représentatifs de chacun des sept types d'habitat de la province et d'assurer la protection de 75 p. 100 des 40 300 hectares renfermant des secteurs significatifs au niveau environnemental et des zones tampons adjacentes d'ici l'an 2000. L'objectif est ici de protéger 7 p. 100 des terres et des systèmes aquatiques côtiers et intérieurs. En ce qui concerne le nombre de zones, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'efforcera d'ici l'an 2000 de protéger des parcelles sur au moins 70 des 94 zones jugées importantes.

3) Mesures prévues pour 1992-93

- Vingt-cinq zones seront désignées afin d'être protégées en vertu de la loi sur la protection des zones naturelles au printemps de 1992.

Progrès réalisés par le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador

1) Nouvelles zones

- Deux nouveaux sanctuaires d'oiseaux migrateurs ont été créés.

2) Progrès relatifs à la planification des réseaux

- Le premier ministre de la province a appuyé les objectifs du programme des espaces en danger.
- Le gouvernement fédéral, les groupes autochtones et le gouvernement provincial sont parvenus à une entente sur la réalisation d'études de faisabilité pour deux zones qui pourraient devenir des parcs nationaux, ceux des montagnes Torngat et des montagnes Mealy.
- On est en train de planifier la désignation de cinq réserves écologiques en 1992.

3) Mesures prévues pour 1992-93

- On propose de créer cinq réserves écologiques.
- La rivière Bay du nord sera désignée comme rivière du patrimoine canadien.